

Objectifs

1. Comprendre le rôle et les missions du CSE
2. Connaître son fonctionnement et ses moyens d'action
3. Identifier les attributions

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Aucun

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € nets / personne
Inter Visio : 490 € nets / personne

Financement

Financement par le CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Préambule

Présentation du CSE

La présentation du CSE

Les titulaires et suppléants
La présidence
Le rôle des membres du bureau (secrétaire, trésorier et adjoints)
Autres représentants du personnel (référé harcèlement, acteurs syndicaux et commissions obligations)

Le fonctionnement

L'ordre du jour
Les réunions
Le procès-verbal
Le règlement intérieur
Le rôle des commissions obligatoires (CSSCT, commission de la formation professionnelle, commission d'égalité, commission d'aide au logement)

Les moyens

Les heures de délégation
Les budgets
Les modes de communication
La formation

Les attributions

La compétence générale
Les réclamations individuelles et collectives
Le rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Les consultations obligatoires et ponctuelles
La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

Les expertises

Les cas de recours
La désignation
La prise en charge financière

Le statut des membres

La durée et le renouvellement des mandats
La protection en cas de licenciement